Montagnac
Esprit du Languedoc

A/PM/2021/03/021

REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
AV EMMANUEL ARNAUD/CHEMIN DE LAVAL/RUE L'AGUYOU

	Le Maire de Montagnac • **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 , L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6. • **Vu** le code de la route et notamment les articles L.411-1 à L.411-7, R110-1,R110-2, R.411-8, R.411-25, R.417-3 et R.417-12. • **Vu** l'instruction interministérielle en cours sur la signalisation routière, livre I, quatrième, cinquième, septième et huitième parties. • **Vu** l'article R 610-5 du code pénal. • **Vu** la demande d'arrêté municipal de police de la circulation en date du 22/03/2021, De la Sté SOLATRAG – 2 rue de Chiminie CS 30003 – 34300 AGDE **Concernant les travaux de renouvellement des réseaux SBL/SUEZ et CAHM** **Du mardi 06 avril au vendredi 02 juillet 2021,** • **Considérant** que le stationnement et la circulation des véhicules sur la voie publique peuvent compromettre la sécurité des usagers et la commodité de la circulation à cette occasion. • **Considérant** qu'il y-a lieu d'apporter des restrictions au stationnement et à la circulation à cette occasion.
ARTICLE 1	La circulation se fera à mi-chaussée, Avenue Emmanuel Arnaud, Chemin de Laval et Rue de l'Aguyou **Du mardi 06 avril au vendredi 02 juillet 2021,**
ARTICLE 2	Le stationnement sera interdit, Avenue Emmanuel Arnaud, Chemin de Laval et Rue de l'Aguyou **Du mardi 06 avril au vendredi 02 juillet 2021,**
ARTICLE 3	Des panneaux de signalisation regroupant cet arrêté seront mis en place par le pétitionnaire pour permettre l'application et le respect de cet arrêté.
ARTICLE 4	Monsieur Le Secrétaire Général, Messieurs les agents assermentés de la Commune, Monsieur Le Chef de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

La présente décision peut être attaquée
devant le Tribunal administratif de
Montpellier
dans les deux mois à compter
de la présente notification.

Notifié le :

Fait à Montagnac, le 24/03/2021
Le Maire
Yann LLOPIS